un point indéniable, c'est la campagne menée par la presse qui reçoit le mot d'ordre place Beauveau pour faire retomber sur M. Bourgeois l'entière responsabilité de ce qui s'est passé.

L'ajournement de l'interpellation sur « Thermidor »

Paris, 28 janvier. — Au dernier moment, le bruit court que l'état de santé de M. Constans ne lui permettra probablement pas de se rendre demain à la Chambre, ce qui nécessiterait l'ajournement de l'interpellation de *Thermidor*.

La soirée à la Comédie Française

Paris, 28 janvier. — La soirée a été relativement calme à la Comédie Française. Le spectacle comportait le *Baiser*, le *Flibustier* et une conversion.

Au premier entr'acte il y a eu des cris répétés de *Thermidor* sur l'air des *Lampions*, accompagnés en cadence par des coups de canne : ce bruit n'a cessé qu'au lever du rideau sur le *Flibustier*.

On prévoit pour demain, jour d'abonnement, le retour de manifestations contre l'interdiction de *Thermidor*.

Les étudiants de Paris et le « Radical »

Paris, 28 janvier.—La manifestation des étudiants, sous les fenêtres du *Radical*, pourrait bien être suivie d'une autre au quartier latin; en effet, l'association générale des étudiants, endehors de laquelle avait été organisée cette manifestation, ayant appris qu'une note avait été remise au *Radical* par les délégué des étudiants, puis communiquée au *Soir*, fait annoncer par le *Courrier du Soir*, organe officieux, hostile aux représentations de *Thermidor*, qu'elle enverrait au *Radical*, une communication officielle ; l'association décline la responsabilité de toute autre note.

La protestation était ainsi conçue :

« Les étudiants, qui ont montré maintes fois leur libéralisme, protestent tous énergiquement contre l'article injurieux et les insultes gratuites parues dans le *Radical* du 29 janvier; qu'ils appartiennent ou non à une association, ils sont solidaires des calomnies qui sont adressées à quelques-uns d'entre eux.

Appréciation anglaise à propos de l'interdiction de « Thermidor »

Londres, 28 janvier.— Le *Morning post* dit que la mesure prudhommesque que le gouvernement s'est cru obligé de prendre à l'égard de *Thermidor*, jette un jour peu favorable sur l'élément radical à Paris.

22e SESSION DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Paris, 28 janvier. — La Société des agriculteurs de France a ouvert aujourd'hui, au Grand-Hôtel, sa vingt-deuxième session générale annuelle, sous la présidence de M. le marquis de Dampierre.

Remarqué dans l'assistance : MM. le marquis Barbentane, le comte de Luçay, Lebreton, Meynadier, sénateurs ; Boucher, d'Argis, etc.

Le marquis de Dampierre prend la parole et prononce un discours.

La fin de ce discours est accueillie par des applaudissements unanimes.

M. Jacquemart, trésorier, fait l'exposé financier de la société et constate la situation de plus en plus florissante de la société, qui compte aujourd'hui 9,017 adhérents.

M. le comte de Lucay, secrétaire général adjoint, présente le rapport sur les travaux de la société et de ses diverses sections pendant l'année 1890.

La question douanière qui prime toutes les autres vient d'être exposée dans son ensemble par le Président. Il se borne donc à l'examen rapide du tarif ainsi qu'à l'indication des modifications que les décisions de la commission parlementaire ont apportées aux propositions du gouvernement.

Il aborde ensuite les réformes en matière d'impôts soit celles qui ont été réalisées au cours de 1890, dégrèvement de la contribution foncière des immeubles ruraux, remaniement de la même contribution sur la propriété bâtie, régime des sucres, soit celles qui sont actuellement soumises aux Chambres telles que déduction du passif et aggravation des droits successoraux.

Après avoir rappelé la suite qu'ont reçu les vœux émis dans la session générale de 1890, énuméré les principales questions à l'ordre du jour des sections, signalé le développement des travaux des laboratoires, M. le comte de Lucay termine ainsi :

« Trop souvent au sein des Chambres comme dans les discussions de la presse, on perd de vue que sur les 37 milliards dont se compose la production annuelle de la France, 31 milliards et demi entrent dans la consommation intérieure.

» Le marché français constitue donc le véritable, le plus important de nos débouchés et le premier devoir doit être d'en favoriser les développements.

» Espérons que dans la prochaine et solennelle discussion qui va s'ouvrir nos législateurs sauront s'en souvenir et assurer désormais la libre expansion de la plus ancienne et de la plus considérable des branches de notre industrie nationale, celle qui représente dans la production totale annuelle près de 29 milliards et occupe 24 millions de bras soit les deux tiers de la population de la France.

Après cet exposé lumineux de M. le comte de Lucay, la séance est levée à quatre heures.

La Société d'Encouragement à l'Agriculture

Paris, 28 janvier. — La Société d'encouragement à l'agriculture a discuté aujourd'hui la question d'un tarif unique ou d'un tarif maximum. MM. Denis, sénateur, et Loubet, se sont prononcés pour le double tarif.

L'assemblée s'est ralliée à l'unanimité à cette manière de voir.

La question sucrière, qui intéresse notre région, est ensuite examinée.

M. Hardon, rapporteur, lit son rapport sur la question des sucres. Le rapporteur demande une entente afin de combattre efficacement les fabricants de sucre et propose un vœu en faveur de la création de chimistes-experts peseurs chargés de représenter, dans les endroits où l'on reçoit les betteraves à sucre, les intérêts des producteurs et de procéder aux opérations de la tare et de l'établissement de la densité.

L'assemblée émet le vœu que le projet de loi sur les sucres soit au plustôt discuté par le Parlement et qu'une disposition additionnelle permette aux cultivateurs de partager le bénéfice attribué aux fabricants.

Que les sucres coloniaux et étrangers soient frappés de 7 fr. de droits d'entrée.

Que le régime des sucres soit réglé par une loi définitive fixant à 7 fr. le prix en charge avec partage des bénéfices à partir de 9 fr. 25 et laissant aux fabricants l'option entre ce système et un déchet de 20 0/0.

Séance levée à 5 heures 1/2.

NOUVELLES DU JOUR

Avant les funérailles du prince Baudouin

Bruxelles, 28 janvier.— Le prince Henri de Prusse a rendu une visite de condoléance au comte de Flandre.

Une centaine de couronnes sont exposées autour du cercueil. La dépouille mortelle du prince a été déposée sur un catafalque, au milieu d'une chapelle ardente installée dans le vestibule d'honneur, tapissé d'étoffes noires parsemées de larmes d'argent. La lumière des fenêtres est tamisée par des crêpes.

Le catafalque est entouré de candélabres garnis de cierges allumés. L'écusson du prince est placé au pied du catafalque. Le bas des draperies est brodé au chiffre du prince ; le grand cordon de l'ordre de Léopold, et l'épée sont déposés sur le cercueil. On commence la décoration des rues par ou passera le cortège.

Bruxelles, 28 janvier. — Mgr Jacobs, doyen de Sainte-Gudule, accompagné de son clergé, se rendra à dix heures, à l'hôtel du Comte de Flandre pour procéder à la levée du corps.

S. Em. l'archevêque de Malines officiera et prononcera les absoutes.

NN. SS. les évêques seront probablement tous présents.

La messe sera chantée en plain-chant, suivant le désir du Roi.

Le prince Henri de Prusse à Bruxelles

Bruxelles, mercredi 28. — Le prince Henri de Prusse est arrivé à 1 heure 1/4, à la gare du Nord. Il a été reçu à la gare par le roi des Belges et le personnel de la légation allemande.

Le gouverneur de la province et le ministre d'Allemagne étaient allés à sa rencontre à la frontière.

Un bataillon des grenadiers avec drapeau faisait la garde d'honneur.

Le Roi a donné l'accolade au prince, qui passa ensuite la revue des troupes.

Le Roi, le prince et sa suite se sont rendus au palais.

Le prince est accompagné par MM. von Seckendorff, maréchal de la Cour; von Seckendorff, aide-de-camp de l'empereur d'Allemagne, Basse lieutenant-adjudant, et Bucksleben, adjudant du prince.

Les remerciements du roi des Belges

Bruxelles, 28 janvier. — Le Roi a chargé le ministre des affaires étrangères de remercier vivement tous les gouvernements et les chefs d'Etats qui avaient exprimé le désir d'envoyer des missions spéciales et qui, sur le désir formel du Roi, y ont renoncé à cause de l'affliction immense de la famille royale.

Les Cours qui ont un degré de parenté rapproché avec le prince défunt et qui seront représentées sont : l'Angleterre, la Saxe, le Portugal, la famille des Hohenzollern d'Allemagne et la Roumanie.

La législation des protêts

Paris, 28 janvier. — M. Leydet a communiqué à la commission des protêts le résultat de l'enquête faite par le ministre du commerce sur les modifications à apporter à la législation des protêts. 160 réponses sur 167 sont favorables à une réforme qui aurait pour but de diminuer les frais des petits protêts et de porter à 4 jours le délai après lequel le protêt serait dressé.

La réglementation du travail

Paris, 28 janvier. — La commission du travail a reçu aujourd'hui une délégation des patrons teinturiers de la Seine, de la Marne et du Nord, qui se sont montrés généralement hostiles à la réglementation du travail.

Elle a également entendu M. Jules Roche sur certains points du projet de loi voté par elle mardi sur le rapport de M. Guieysse et relatif aux caisses de retraites, de secours et de prévoyance, des employés et ouvriers. On sait que ce projet, dû à l'initiative du gouvernement, tend à constituer un privilège et un gage au profit des employés et ouvriers dans les cas de déconfitures analogues à celles que se sont produites pour les affaires de Terre-Noire et du Comptoir d'Escompte.

Le ministre s'étant mis d'accord avec la commission sur tous les points du projet, le rapport de M. Guieysse sera déposé demain sur le bureau de la Chambre.

L'escadre de la Méditerranée

Toulon, 28 janvier. — Le *Hoche*, cuirassé de premier rang, qui vient renforcer l'escadre de la Méditerranée, est arrivé de Brest ce matin. Son armement est formidable et c'est un des plus beaux types de cuirassés que possède notre flotte.

C'est probablement à bord du *Hoche* que le contre-amiral Parrayon, qui doit remplacer prochainement le contre-amiral O'Neil dans le commandement d'une division de l'escadre, arborera son pavillon.

L'envoi de troupes au Tonkin

Paris, 28 janvier. — *L'Agence Havas* communique la note suivante :

« Un journal du matin annonce, d'après une dépêche de Marseille, un envoi prochain de nombreux corps de troupes au Tonkin. Ce journal se fait ainsi l'écho d'un bruit qui se reproduit périodiquement chaque fois qu'on procède au remplacement, en Indo Chine, des hommes qui ont terminé leur temps de séjour.

» Il s'agit, cette fois, d'un envoi de soldats d'infanterie de marine destinés à remplacer les hommes de la classe de 1886 déjà en cours de rapatriement. Il n'est nullement question de nouvelles troupes pour le Tonkin où, d'après les derniers renseignements officiels, la situation est très bonne. »

La lymphe de Koch

Cannes, 28 janvier. — Une jeune Anglaise, Mlle Juliette M..., inoculée il y a quinze jours à Berlin, vient de mourir ici. Elle a succombé à un empoisonnement du sang.

Les inondations dans le Midi

Nîmes, 28 janvier. — Au pont Saint-Esprit, la débâcle du Rhône a commencé hier matin, devant une affluence de curieux massés sur le pont et le long du quai.

Vers trois heures, devant la grande arche du pont, qui mesure 150 mètres de long et qui forme l'embouchure de l'Ardèche, un craquement épouvantable s'est produit et des blocs de glace mesurant plusieurs mètres cubes sont venus s'abattre sur les piles du pont, pour de là se masser en face de l'abattoir où le Rhône est encore pris, et y former une montagne de glace.

A la suite de cette débâcle, une forte crue s'est produite et a inondé toute la rive gauche comprise entre Lamotte-Croisière et Mondragon Il n'y a pas eu d'accident ; seules, les chaînes du ponton du *Gladiateur* se sont brisées et les bâteaux enchaînés sur les quais ont subi des avaries.

A Beaucaire, la débâcle a commencé aussi hier, entraînant dans son courant des morceaux de glace de plusieurs mètres cubes.

Enlèvement d'un trésor

Rome, 28 janvier. — On télégraphie de Catane que pendant la nuit dernière on a ouvert le tombeau de Sainte-Agathe et qu'on l'a dépouillée de son fameux trésor. Quand la nouvelle fut connue, une vive agitation s'empara de la population très superstitieuse. Des rassemblements très menaçants se sont formés devant la cathédrale, qu'on a dû fermer.

Injures italiennes

Rome, 28 janvier. — Le *Capitan Fracassa*, journal officiel, publie un article qui mérite d'être signalé à titre de spécimen du ton de la presse francophobe. Après avoir pris à partie M. Ribot avec un luxe d'injures aussi grossières que peu justifiées, pour avoir osé, lui, inconnu, et sans valeur, traiter ironiquement un homme d'Etat comme M. Crispi, qui a un grand passé politique, le journal dit : « Les Français sont des chapons et des Caïns. » Le ton incroyable de l'article entier constitue une véritable explosion de bile qui semble confirmer le bruit d'après lequel M. Crispi aurait été touché jusqu'au vif par les déclarations de M. Ribot.

Un accident au grand-duc Georges de Russie

Saint-Pétersbourg, 28 janvier. — Le grand-duc Georges, frère du Czarewitch, s'est fait, dans une chute du haut d'un mât sur le pont du *Pamicat Azow*, une contusion à l'épine dorsale. Il en résulte une maladie qui va nécessiter l'interruption de son voyage et son retour à Saint-Pétersbourg.

Commission générale des douanes

Paris, 28 janvier. — La Commission générale des douanes a discuté ce matin les conclusions du rapport de M. Viette sur les tarifs applicables aux bois.

Des droits de 3 fr. et de 2 fr. ont été votés pour les pavés en bois débités en morceaux.

En ce qui concerne les pâtes de bois, le rapporteur a fait observer qu'on avait fait à tort intervenir la presse dans la question.

« La presse, a ajouté M. Viette, n'y est pas intéressée ; en effet, à supposer que l'on vote un droit de 2 francs et que le droit produise son plein effet, il en résulterait une augmentation de 0,04 pour 100 numéros de journal de format ordinaire.

M. Viette proposait pour les pâtes de cellulose, les droits suivants : 0,30 et 0,20 pour les pates mécaniques, 0,90 et 0 60 pour les pates chimiques.

Après observations de MM. Boucher, Berger, Philipon, Thomson et du Périer de Larsan, la commission a voté un amendement fixant les droits à 2 fr. et 2 fr. 30 pour les pâtes mécaniques, à 3 fr. et 3 fr. 50 pour les pâtes chimiques.

Pour les plantes, ainsi que pour les arbustes de serre et de pépinière, la commission a voté des droits de 15 fr. et 10 fr.

L'indisposition de M. Constans

Paris, 28 janvier. — M. Constans est presque complètement remis de l'indisposition légère dont il souffrait hier. Le ministre de l'intérieur espère pouvoir assister demain à la séance de la Chambre.

Le recours en grâce d'Eyraud

Paris, 28 janvier. — On lit dans le *Jour* :

« A la suite des démarches faites auprès du président de la République, en vue d'une commutation de peine en faveur d'Eyraud, la commission des grâces a été convoquée d'urgence.

» Bien que la commission se soit ajournée à une prochaine séance, pour prendre une résolution définitive, nous croyons savoir que la commutation de peine a été décidée en principe ».

L'insurrection au Chili

Londres, 28 janvier. — On vient de recevoir des nouvelles très sérieuses sur les affaires du Chili. Les rebelles sont entrés dans la rade de Coquimbo et bombardent la ville, qui est défendue par des troupes arrivées de Valparaiso. Les ports de Tongay et de Torboraldis sont bloqués par les insurgés.

On dit qu'un combat a déjà eu lieu près de Tongay.

La ville de Linacho-Alto est tombée entre les mains des rebelles, ainsi que celle de Quilloto. Les propriétés des étrangers ont beaucoup souffert. Le président Balmacéda a déclaré aux ministres étrangers qu'il espérait dans quelques jours réprimer la rébellion.

Terrible accident. — 150 victimes

Londres, 28 janvier. — Une explosion de gaz, qui s'est produite mercredi matin, au puits Fickscke, en Pensylvanie, a causé la mort de 150 ouvriers sur 180, 50 cadavres ont été retrouvés.

Le duel Laguerre-Déroulède

Paris, 28 janvier. — La *Presse* annonce que M. Laguerre et M. Déroulède sont assignés à comparaître le 11 avril prochain devant le Tribunal de Charleroi, en raison de leur duel du 13 novembre dernier.

La France et le Congo belge

Paris, 28 janvier. — C'est aujourd'hui que seront signés les accords définitifs entre la France et l'Etat indépendant du Congo pour les droits d'entrée et de sortie dans le bassin du fleuve.

Brutalités allemandes

Le conseil de guerre de Postdam vient de condamner un maréchal-des-logis du 3e uhlans, qui vers le 20 décembre, avait ordonné à tous les hommes placés sous ses ordres de défiler devant un uhlan entré un peu en retard à l'écurie et de lui cracher au visage. Les cavaliers avaient tous obéi à l'exception d'un seul.

Le maréchal des logis avait alors ordonné un second défilé et une seconde exécution; tous les hommes avaient dû passer devant le uhlan récalcitrant et lui cracher au visage à son tour.

Les *Nouvelles* de Postdam ont raconté la chose. Le colonel a ordonné une enquête et le sous-officier coupable Wodike, a été condamné à la détention dans une forteresse, à Spandau, pour une durée qu'on ne nous dit pas.

Une interpellation retirée

Paris, 28 janvier. — M. Yves Guyot cède avec une surprenante facilité à toutes les injonctions des socialistes de la Chambre, comme le Cabinet lui-même s'aplatit devant les radicaux. Le ministre des travaux publics vient d'obtenir de M. Calvinhac, le retrait de son interpellation sur le monopole de la Compagnie du Midi pour l'exploitation du canal de la Garonne. Mais M. Calvinhac déposera une proposition tendant à abroger le décret de 1858 qui relève les taxes sur le canal du Midi. M. Yves Guyot acceptera l'urgence de cette proposition.

Un Livre Jaune sur la conférence antiesclavagiste

Paris, 28 janvier. — Au premier jour seront distribués deux fascicules d'un Livre Jaune concernant la conférence antiesclavagiste qui s'est tenue à Bruxelles. Le premier fascicule contiendra les protocoles, et le second, les instructions aux agents.

L'aberration radicale

La loi Brisson, sur les « biens des couvents, » s'applique rigoureusement à la grande allégresse des radicaux. Mais leur joie ne sera peut-être pas sans mélange! Après avoir voulu laïciser le clergé, en envoyant les séminaristes à la caserne, ils se demandent déjà avec effroi s'ils ne vont pas au contraire cléricaliser l'armée. Ils comprendront sans doute avant peu qu'ils font une aussi fausse manœuvre en vidant les modestes caisses où venaient seuls puiser les misérables.

Un journal républicain de province, qui se pique de sagesse, le *Petit Marseillais*, publiait récemment sur le couvent de la Grande-Chartreuse une notice fort complète, où il énumérait les bienfaits de toute sorte répandus autour de lui par ce magnifique établissement : « Les Chartreux, disait-il, ont couvert la région d'hôpitaux, d'écoles, de pharmacies et de chantiers. Ils font, à l'heure présente, construire à Saint-Laurent du Pont, le chef-lieu du canton, un hospice de premier ordre, qui coûtera bien un million.

» Ce qu'on ne saurait assez louer, c'est l'esprit de tolérance et de patriotisme que les Pères apportent dans leurs œuvres; ainsi, pour ne parler que de l'hôpital de Saint-Laurent, on n'a employé à sa construction que des ouvriers français, qui, pour être embauchés, n'avaient qu'à produire leur extrait de naissance et un certificat de bonne conduite.

» Il serait donc regrettable, à tous les points de vue, que le gouvernement usât, à l'égard des Pères-Chartreux, de procédés vexatoires qui pourraient les obliger à s'exiler de France : *leur départ serait pour le Dauphiné tout entier une perte considérable.* »

Combien d'autres établissements qui, sans avoir la prospérité, l'importance du couvent de la Grande-Chartreuse n'en laisseraient pas moins un vide immense dans les pays qu'on les aurait forcés à déserter !

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 29 janvier. — Hauteur barométrique, 765. Température
A 7 heures du matin..... 2 degrés au-dessus de zéro.
A 1 » du soir. .... 5 degrés au-dessus de zéro.
A 5 » » 4 degrés au-dessus de zéro.

AVIS

Le vrai, le pur CONGO que la beauté proclame
Le prince des savons, c'est le CONGO-EXTRA.
Voilà le fin produit qu'aucun n'imitera
Et pour lequel surtout ON FAIT DE LA RÉCLAME.
25462d *Savonnerie Victor Vaissier.*

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

L'UNION DES ACHATS

4me COMBINAISON. — **Assurances contre l'Incendie**

Avec les souches de l'*Union des Achats*, on peut s'assurer gratuitement contre l'incendie. Il suffit d'indiquer, à la librairie du *Journal de Roubaix*, la Compagnie de son choix : l'agent de cette Compagnie est informé et la librairie paie, chaque année, la prime d'assurances, en échange et au prorata des souches qu'on lui remet.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° *A la librairie du* Journal de Roubaix ;

2° *Dans les principaux débits de tabac.*

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix.*

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion de commissions. — Les première, deuxième et troisième commissions se réuniront à l'hôtel-de-ville, le jeudi, 29 janvier, à cinq heures et demie du soir, à l'effet d'examiner les questions ci-après :

1° Caisse des écoles, projet de budget pour 1891; 2° Ligne téléphonique de Roubaix à Fourmies, modification de la convention; 3° Caisse des retraites, demandes diverses; 4° Police, habillement des agents de la sûreté et des secrétaires de police; 5° Bureau d'octroi, rue d'Isly, 6° Appropriations de logements à l'abattoir ; 7° Rue de la gare, aliénations de parcelles inutiles ; 8° Création de places : 9° Ruelle Cavelle.

Au Consulat belge. — Par suite de la mort du prince Baudouin, le drapeau belge a été mis en berne et recouvert d'un crêpe, chez M. Léon Allart consul de Belgique, grande rue.

Le concert de l'Union artistique et littéraire. — Le programme du concert de l'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing vient d'être publié. En voici la composition :

1. Ouverture des noces de Gamache, Mendelssohn, orchestre. — 2. Soleil G. Paficot, M. Minssart. — 3. a. Danses Hongroises, J. Brahms; b. Rakoczky-Marsch, pour deux pianos à huit mains, MM. Meyer. Seutin Wassenove et Koszul.

4. La Perle du Brésil, F. David, Mlle Dinah-Beumer. — Chansons et pasquilles par l'auteur, Desrousseaux chansonnier lillois. — 6. A. Romance pour cor et orchestre, St Saens, M. Furet et l'orchestre, — B. La fileuse, F. Mendelssohn, orchestre.-- 7. La sérénade du bourreau. J. Koszul, Minssart et l'orchestre. -- 8. A bonsoir Madeleine de J. Koszul. -- B. Les échos de Eckert, par Mlle Dinah Beumer et l'orchestre. — 9. A. 3e acte de Ray Blas, de Victor Hugo. -- B. La curée des Iambes, de A. Barbier, M. Thierry.-- 10. Chansons et pasquilles par l'auteur. Desrousseaux.

Comme on le voit, l'adhésion de M. Desrousseaux est certaine. Le chansonnier lillois a renoncé, on le sait, depuis nombre d'années à chanter dans des concerts et il n'a accepté cette fois que *par exception* et pour donner une marque de sympathie personnelle à l'Union artistique et littéraire. Le plaisir de l'entendre contribuera certainement beaucoup à attirer un nombreux auditoire, dimanche, à l'Hôtel-de-Ville.

Les billets de tombola et les cachets sont presque tous placés, et les personnes qui désireraient s'en procurer doivent se hâter : le plan de la salle est déposé chez M. Jubé.

Le banquet trimestriel de la société aura lieu à l'issue du concert; M. Desrousseaux et Mlle Dinah-Beumer y assisteront. Dans le cas où des circonstances imprévues empêcheraient des membres d'y assister, ils sont invités à en aviser le secrétaire avant le samedi 31 janvier, à midi. A cette date, il seront considérés comme adhérant, et seront redevables de la souscription.

Société des ex-officiers et sous-officiers Belges. — Pour répondre aux vœux exprimés par un grand nombre d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée Belge, M. le Préfet du Nord a autorisé la création d'une société régionale, qui a pour titre : *Société des ex officiers et sous-officiers Belges*, et dont le siège principal est établi au café Gambrinus, 12, Grand'Place, à Lille.

Les adhésions pour la section de Roubaix seront reçues chez M. Vandeputte, café du *Globe*, Grande Rue; un membre de la Commission se tiendra à la disposition des intéressés tous les dimanches et jours fériés de onze heures du matin à midi.

La société Saint-Paul. — Le cercle de la Concorde (société Saint-Paul), fera célébrer, le dimanche 1er février, à neuf heures du matin, une messe pour les membres défunts de la société, dans la chapelle du Cercle.

Le classement de la rue de Magenta. — Pendant quinze jours, du 28 janvier au 10 février prochain, le projet de classement de la rue de Magenta et les pièces concernant les travaux à y exécuter, seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, les 12, 13 et 14 février, de 3 heures du soir à 4 heures, à l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et observations relatives à l'utilité publique de ce projet.

Un commencement d'incendie s'est produit, jeudi matin, vers neuf heures, dans une chambre du premier étage de l'estaminet tenu par M. Emile Planque, à l'angle des rues Daubenton et Philippe-le-Bon.

Un enfant de neuf ans, qui se trouvait dans cette chambre, prit une allumette sur la cheminée et, pour s'amuser, mit le feu à un tas de copeaux. Le feu, en quelques instants, prit une grande extension et les flammes menaçaient de se propager dans toute la maison, lorsque M. Fauvarque, marchand de beurre, et un de ses amis, M. Vandamme, accoururent et se mirent en devoir de combattre le feu. Il fallut dix minutes à peine pour se rendre maître des flammes.

Au premier signal, des voisins étaient allés donner l'alarme au Café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes. C'est ce qui explique que le tocsin ne tarda pas à sonner dans les différents quartiers de Roubaix. Les pompiers arrivèrent bientôt avec la pompe à vapeur, mais à ce moment, tout danger avait disparu. Les dégâts sont insignifiants; ils se bornent à une perte partielle du mobilier.

Un vol audacieux. — Dans la matinée de mardi, des malfaiteurs ont pénétré dans la boutique de Mme Pollet, épicière, rue des Filatures. Après avoir fracturé le comptoir et enlevé le contenu du tiroir — environ dix francs — ils ont passé en revue les comestibles rangés dans les rayons et enlevé une certaine quantité de chocolat. Mme Pollet n'a entendu aucun bruit. Elle ne s'est aperçue du vol que par l'arrivée d'une cliente qui lui demanda du chocolat ; il n'y en avait plus dans le magasin.

Un vol de chaussures. — Une jeune fille se présentait mardi soir, chez M. Coucke, cordonnier, grande-rue, et demandait une paire de chaussures de la part d'un fonctionnaire de la gare. M. Coucke ne sachant quel modèle de souliers fournir, confia sans défiance à la jeune fille — qui se disait servante chez le dit fonctionnaire — six paires de chaussures. Vers huit heures du soir, M. Coucke, ne voyant pas revenir la domestique, alla trouver l'employé à la gare ; mais celui-ci lui déclara n'avoir rien commandé et n'avoir au surplus, nulle bonne à son service. M. Coucke a porté plainte.

Un accident rue Sébastopol. — Une ménagère, Mme Léonie Depauw, revenait de la grand'place, mercredi matin, chargée de provisions. Près du pont de l'Union, rue de Sébastopol, elle fit un faux pas et tomba Mme Depauw s'est démis la cheville et fait des blessures à la main droite, en tombant sur la vaisselle qu'elle portait dans son panier. Un voiturier a reconduit la blessée chez elle, rue des Longues haies prolongée.

Un ouvrier blessé, rue d'Avelghem. — Un pénible accident s'est produit, mardi soir, dans l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem. Un trieur de bourres, âgé de 24 ans, Henri Hubaut, a eu la main droite prise entre l'avant-train et le faux fond d'une carde. Les chairs ont été lacérées; toutefois les os n'ont pas été atteints. M. le docteur Leplat a donné des soins au blessé qui a été ensuite admis à l'hôpital.

Parties de coqs. — Plusieurs parties de coqs vont avoir lieu chez M. Loucheur, estaminet du Pigeon bleu; le dimanche 1er février: attaque de la société Dutha dite du *Congo*, et, le lundi 2 février, attaque contre la société de l'*Ours*. Le rendage de la partie du Congo aura lieu chez M. Dutha, le dimanche 8 février et le rendage de la partie de l'Ours, le Mardi-Gras.

Refuge de nuit. — Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Fileurs, 2; fondeurs, 2, charpentiers, 2; boulanger, 1; mécaniciens, 3; boucher, 1; tisserand, 1; journaliers, 7; chapelier, 1; cultivateurs, 2; jardinier, 1; cordonnier, 1; tailleur d'habits, 1; domestique, 1; mineur, 1; terrassier, 1. Total 28.

Une innovation. — Nous apprenons que M. Druelle, médecin, rue de Lannoy, 171, a été autorisé, par arrêté préfectoral du 4 décembre dernier, à ouvrir chez lui un bureau de nourrices.

Cette institution, qui existe dans beaucoup de grandes villes, nous manquait à Roubaix.

Les personnes qui auraient besoin d'une nourrice ou les nourrices qui désireraient se placer, pourront s'adresser chez lui, tous les jours de midi à quatre heures. 25165d

Harréville (Haute-Marne), le 15 juin 1890. — Ayant eu l'os du fémur dérangé, les médecins craignaient une coxalgie provenant d'une entorse ; n'ayant pas soigné cette entorse, il en est resté une douleur allant du genou à la hanche. **Avant d'avoir employé votre Baume Victor les articulations du genou et de la hanche ne fonctionnaient plus; je ne pouvais plus me chausser.** Depuis les frictions avec le Baume Victor, ma jambe se plie bien et je ne ressens plus aucun mal. Mlle J. LETOFFÉ.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 25460d

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24803—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

29 JANVIER 1887. — Funérailles de M. Aimé Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix, membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie.

Il faudrait pour retracer la vie publique de M. Delfosse, écrire tout entière l'histoire commerciale et manufacturière de Roubaix depuis 1848, année où il entra dans la Chambre consultative, et redire les efforts qu'il a fallu tenter, les luttes qu'il a fallu soutenir, soit pour obtenir des pouvoirs publics des institutions indispensables ou de grands travaux d'utilité générale, soit pour défendre notre industrie au Parlement ou dans les commissions d'enquête. M. Delfosse fut l'âme de cette vie, nous dirons presque de cette lutte industrielle à Roubaix : il n'est pas un intérêt public auquel il soit resté étranger, pas une question considérable qu'il n'ait étudiée. Durant trente années il n'a jamais cessé de prodiguer aux intérêts roubaisiens toute son intelligence, ses aptitudes, son énergie. On a pu dire avec vérité que, durant toute cette époque si agitée même au point de vue industriel, Roubaix était devenu l'une des citadelles de la défense du travail national : M. Delfosse y fut toujours à la tête de nos vaillants lutteurs. Cette constance, qui ne faiblit jamais, ce temps dépensé sans compter au service public, ces longues et laborieuses études de nos intérêts, tout cet admirable dévouement envers ses concitoyens assurent à M. Delfosse une grande place dans notre mémoire et dans notre gratitude. (*Journal de Roubaix*, 29 janvier 1887.)

LA MÉDAILLE MÉRITÉE

Je suis le savon Ferraille,
Je ne cache pas mon nom,
Je suis exquis, je sens bon,
Je réclame la médaille.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50957d

TOURCOING

Une conférence de géographie sera donnée, dimanche prochain, 1er février, à 4 h. 1/2 du soir, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville. M. de Beugny d'Hagerue, qui n'est plus un inconnu pour les membres de la société de géographie de Tourcoing, prendra pour sujet « La baie de Naples » avec de nombreuses vues. Cette séance promet d'être très intéressante.

La Mutuelle, Société de secours mutuels des employés du commerce et de l'industrie, tiendra, le dimanche 1er février, à 3 heures de l'après-midi, à l'*Hôtel du Cygne*, sa réunion générale annuelle.

L'ordre du jour comprend l'exposé de la situation financière, le remplacement des membres de la commission sortant d'exercice, et l'élection pour deux nouveaux membres participants.

Fourneaux économiques. — Le maire de la ville de Tourcoing informe ses concitoyens que des distributions d'aliments seront faites à l'asile de l'Enfant-Jésus, 2, rue de Roubaix, à partir du vendredi 30 janvier, de 11 heures à 1 heure de l'après midi.

Triste affaire de mœurs. — Trois jeunes gens de Tourcoing et deux jeunes gens habitant Roubaix, ont été mis en arrestation mercredi, pour des faits de la plus révoltante immoralité qui se seraient passés dans la soirée de lundi, aux environs de la rue Ste-Germaine. M. Davigneau, commissaire du 2e arrondissement a commencé une enquête.

Une catastrophe évitée. — C'est à la gare de Roncq que le fait s'est produit :

Mardi soir, le train de marchandises était parti de la gare vers six heures et demie.

Des chaînes se rompirent au milieu du convoi et des wagons restèrent sur la ligne, au passage du train de voyageurs qui arrive en gare à Roncq à 6 h 51.

Heureusement l'accident put être aperçu de la gare de Roncq assez tot.

On fit revenir le train de marchandises à la gare de Roncq sur la ligne des trains de voyageurs.

Arrestations mouvementées.— Les douaniers de la brigade mobile rencontraient deux fraudeurs rue des Piats. Ils les appréhendèrent mais ils eurent les plus grandes difficultés à les maintenir. Un grand rassemblement s'était formé et les deux prisonniers qui continuaient à opposer la plus vive résistance, ont dû être enfermés momentanément à la chambre de sûreté de la gendarmerie.

L'après-midi, les douaniers sont allés rejoindre les délinquants qu'ils ont conduits au bureau de la Marlière pour la rédaction du procès verbal.

L'accident de la rue de la Belle-Vue. — La victime s'appelle Achille Dzguezelle et non Alfred et n'était âgé que de 15 ans.

Vol de pains. — Samedi après-midi un boulanger faisai sa distribution dans la rue des Carliers. Pendant qu'il était entré chez un client et que sa voiture était seule on lui prit 10 pains bis de 2 kilog et 2 pains de gruau de 1 kilog 1/2.

Marcq en Barœul. — *Une voiture en fourrière.*— M. le commissaire central a reçu mercredi vers midi la dépêche suivante :

« Une voiture à 4 roues attelée de deux chevaux de petite taille est en fourrière à Marcq en-Barœul, chez M. Tailly, près de la douane.

L'AFFAIRE BAILLET-DUTILLEUL

Nouvelles confrontations

Mercredi à 11 heures du matin, les assassins ont été confrontés avec Mlle Marie Sainleger et MM. Marescaux père et fils.

Mlle Sainleger est la jeune fille qui fut effrayée à la vue d'un individu se tenant debout à la porte du cimetière.

M. Marescaux, en allant prendre le train d'ouvriers à la gare d'Ascq, où il est arrivé quelques minutes après M. Narcisse Gallois, a passé auprès d'un inconnu à mine suspecte. Son fils qui le suivait à une courte distance en a rencontré deux.

Mlle Sainleger a affirmé à M. le juge d'instruction que cet individu avait la même taille, la même corpulence et la même coiffure que Baillet. L'obscurité ne lui a pas permis de distinguer ses traits et elle fut trop effrayée pour le considérer de près.

FEUILLETON DU 30 JANVIER 1891.— N° 91

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

VII

Avant la bataille

Elle prit la lampe et l'approcha lentement de sa fenêtre.

Puis elle attendit...

Sa pensée allait au-devant de celui qui allait venir; et son âme tout entière s'élançait vers lui, se préparant à partager les joies, les espérances ou les douleurs qu'il lui apportait.

Tout à coup elle entendit un léger bruit dans le parc.

A la lueur pâle des étoiles, elle aperçut deux ombres qui se glissaient le long des massifs, gagnaient les murs de la chapelle et arrivaient jusqu'à ses fenêtres.

— C'est lui! dit-elle... Goëland l'accompagne!

Le vieux quartier-maître portait sur ses robustes épaules une longue échelle.

Sans aucun bruit il la dressa contre le balcon de Madeleine, et, tandis que Robert en escaladait vivement les échelons, il s'accroupit silencieusement au pied, serviteur vigilant, l'œil et l'oreille au guet de [illegible]

— Robert, murmura Madeleine.

— Madeleine!....

— Ecoute. Mes amis me disent d'espérer encore, et peu à peu leur confiance a passé dans mon âme.

— Espérer !...

— J'espère bien, moi !... Ne peux-tu faire comme moi ?...

— Que méditent-ils donc ?

— C'est Mme Gervais qui s'est chargée de faire connaitre Corvol... J'avais eu la même pensée que toi. Je voulais tuer Corvol et mourir après. Elle m'en a empêché, et je lui ai promis de retarder ma résolution jusqu après l'exécution de ses desseins.

— Mais ces desseins quels sont-ils ?

— Je les ignore. Demain seulement, elle nous les dira. Et c'est surtout à ce sujet que je suis ici.

— A ce sujet ?...

— Oui, elle veut te voir demain dans l'après-midi. Sera-ce possible ?

— Peut-être. Tous les invités du château doivent aller à l'étang de Kerlion assister à une grande partie de pêche. Je trouverai un prétexte pour ne pas les accompagner. Dis à Mme Gervais que je l'attendrai à trois heures au kiosque chinois qui est à l'extrémité du parc.

— C'est bien. A trois heures Goëland l'y conduira.

— Mais si ses espérances ne se réalisent pas, si son projet échoue !...

— Alors, Madeleine, je reprendrai ma liberté, et je te jure que, quoi qu'il puisse arriver, le meurtre de ta mère et les souffrances que j'endure depuis si longtemps seront vengées !...

— Que Dieu veille sur nous, Robert... nous avons tant besoin de son appui ! Mais je l'ai si souvent prié sans qu'il m'exauce que j'ai peur qu'ils ne soit détourné de moi.

— Nous le saurons bientôt. D'ici là repose-toi. Je vais profiter des derniers moments de la nuit pour m'échapper.

— A demain donc, Robert.

— A demain, Madeleine.

Puis reprenant pour descendre le même chemin que pour monter, il rejoignit Goëland qui veillait silencieusement au pied de l'échelle.

— Tu n'as rien vu de suspect ? demanda Robert.

— Rien.

— Alors, reportons cette échelle où tu l'as prise, et retournons retrouver madame Gervais. Il faut que je lui rende compte de notre expédition.

Et, après un dernier regard à la fenêtre éclairée derrière laquelle se dessinait l'ombre chérie de Madeleine, Robert, suivi de Goëland, toujours chargé de son échelle, disparut dans l'obscurité de la nuit.

VIII

Le secret de Madame Gervais

Il n'est pas de fatigue physique qui brise le corps autant que les émotions et les grandes secousses morales.

La preuve la plus évidente de cette vérité, c'est que ceux qui viennent de perdre un être chéri, père, mère, sœur, fiancée ou femme, lorsqu'ils songent enfin, après avoir sacrifié à leur douleur, à prendre quelque repos, s'endorment généralement d'un sommeil de plomb, où ils s'envelissent comme dans un sépulcre.

C'est de ce sommeil-là que dormit Corvol, après cette journée si pleine pour lui d'incidents et d'angoisses.

Contrairement à ce qu'il éprouvait depuis quelque temps, il n'eut pendant cette nuit ni cauchemars terrifiants, ni visions obsédantes.

Comme une masse, comme une souche, il dormit onze heures.

Quand il se réveilla, il faisait depuis longtemps grand jour.

Il sonna. Son valet de chambre entra et ouvrit les rideaux de la fenêtre.

Le soleil inonda la chambre, tandis que les chants des oiseaux, le parfum matinal des fleurs la remplissait de leur gaieté et de leurs arômes.

— Quelle heure est-il donc ? demanda Corvol.

— Bientôt dix heures, monsieur.

— Dix heures !... Peste ! quelle nuit de chanoine !... reprit-il.

Et il murmura à part lui, non sans une secrète ironie :

— Ce que c'est pourtant que d'avoir la conscience tranquille.

Il sauta à bas de son lit, et procéda rapidement à sa toilette.

En se livrant à ces détails intimes, il était d'une gaieté et d'une humeur qui semblèrent étonner son valet de chambre, peu habitué, de la part de Monsieur à de semblables manifestations.

C'est qu'en effet, il n'avait pas sujet d'être morose.

Toutes les ombres qui l'inquiétaient depuis quelques jours semblaient avoir définitivement disparu.

Grâce à sa présence d'esprit, à son sang-froid, à son habileté, il avait su reconquérir Madeleine et vaincre à jamais l'ennemi qui n'avait pas crainte de chercher à détruire l'échafaudage si lentement et si laborieusement édifié.

Pauvre niais qui avait cru qu'on pouvait porter la main sur une œuvre de Corvol !

D'abord, c'était vrai, — il avait été surpris un instant par l'imprévu de l'attaque. Il avait paru chanceler, plier même... Il avait eu la faiblesse de douter un moment de l'issue du combat.

Heureusement cette folie n'avait été que passagère. La lucidité était revenue vite.

Maintenant c'était fini. La lettre que Madeleine avait laissée à ce Robert avait dû porter ses fruits.

Le forçat avait entendu siffler dans l'air à ses côtés le fouet du garde-chiourme.

C'était bientôt, le soir même, qu'il entrerait enfin dans cette chambre tiède et embaumée, dont les parfums griseurs troublaient d'avance son cerveau affolé.

Personne ne se dresserait désormais sur le seuil pour lui en interdire l'entrée.

A cette pensée il sentait le sang affluer à ses tempes et battre plus ardent dans ses artères.

Il était prêt. Sa pendule marquait dix heures et demie.

Il descendit dans son cabinet où l'attendait son garde-champêtre et s'occupa de quelques affaires de la commune.

Le digne fonctionnaire lui apprit l'arrivée du théâtre Cocherat, qui s'étalait fièrement, déjà presque entièrement édifié sur la grande place du village, à la grande joie des habitants, très reconnaissants à M. le maire de leur avoir procuré cette distraction, si rare dans la commune.

La cloche du déjeuner rappela Corvol à ses devoirs de maître de maison.

Il passa dans le salon.

Il y trouva ses hôtes encore tout excités de la magnifique chasse de la veille et espérant pour la journée une pêche aussi merveilleuse.

Madeleine fit son entrée, exquise de beauté et de grâce dans une charmante toilette de batiste à fleurs.

Elle semblait radieuse de gaieté et de bonheur.

Quand elle eut reçu les hommages de ses invités Corvol s'approcha d'elle.

— Vous êtes adorablement belle ! murmura-t-il à son oreille, en prenant sa main sur laquelle il déposa un long baiser.

— Vous trouvez ? répondit-elle d'un ton enjoué. Tant mieux. J'en suis très heureuse.

— Je n'ai pas voulu vous troubler hier soir... continua-t-il sur le même ton.

— Et je vous ai su beaucoup de gré, poursuivit-elle. J'étais un peu souffrante... Une vilaine migraine... Heureusement, j'ai dormi tout d'une traite jusqu'à ce matin.

— Et cela va mieux ?

— Cela va même tout à fait bien. Cependant...

— Cependant...

— Je ne serai pas des vôtres, cet après-midi, à votre partie de pêche.

— Vraiment... Et pourquoi ?

— Avec ce soleil ardent, j'aurais peur que mon mal de tête ne me ressaisisse... Et je tiens à être tout à fait bien ce soir pour aller à cette représentation théâtrale que vous avez organisée et dont je me fais une fête...

— Je suis ravi que ce modeste plaisir soit de votre goût... continua Corvol en l'enveloppant d'un regard passionné.

(*A suivre.*)

PIERRE DECOURCELLE.